



ARRÊTÉ N° ARR_2025_260

Objet : abrogation de l'arrêté n° 2025-003 en date du 06 janvier 2025 relatif à l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public accordée à [REDACTED] « GUERIN BAILS TRAITEUR » pour l'installation d'un Food Truck.

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2122-1 à L.2122-4,

VU la délibération n°2024-12-18/16 en date du 18 décembre 2024 fixant les tarifs d'occupation du domaine public pour l'année 2025,

VU la décision n°2024-378 en date du 6 septembre 2024, formalisant le lancement du onzième appel à projet pour l'attribution d'emplacements de food trucks pour l'année 2025,

VU l'arrêté n°2020-199 en date du 02 juin 2020, portant délégation de signature à Monsieur Frédéric HUCHELOUP, dans les domaines de l'Environnement et du Cadre de vie,

VU l'arrêté n° 2025-003 en date du 06 janvier 2025 relatif à l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public accordée à [REDACTED] « GUERIN BAILS TRAITEUR » pour l'installation d'un Food Truck

CONSIDÉRANT la demande de résiliation en date du 17 mars 2025 des emplacements situés, rue Dewoitine les mardis et jeudis, rue Nieuport les mercredis et rue Paul Dautier les vendredis par [REDACTED] « GUERIN BAILS TRAITEUR » domiciliée au [REDACTED]

ARRÊTE

Article 1 : l'arrêté municipal n° 2025-003 en date du 06 janvier 2025 susvisé est abrogé.

Article 2 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Pour toute correspondance :

M. le Maire - Mairie - 2 place de l'Hôtel de Ville - BP 50 051 - 78146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 - Fax: 01 34 50 40 92 - relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Article 3 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vélizy-Villacoublay, le 06/05/2025



Pour le Maire, par délégation,

Frédéric Hucheloup
4^{ème} Adjoint chargé de l'Environnement
et du Cadre de vie